ATOUT FRANCE

Agence de développement touristique de la France

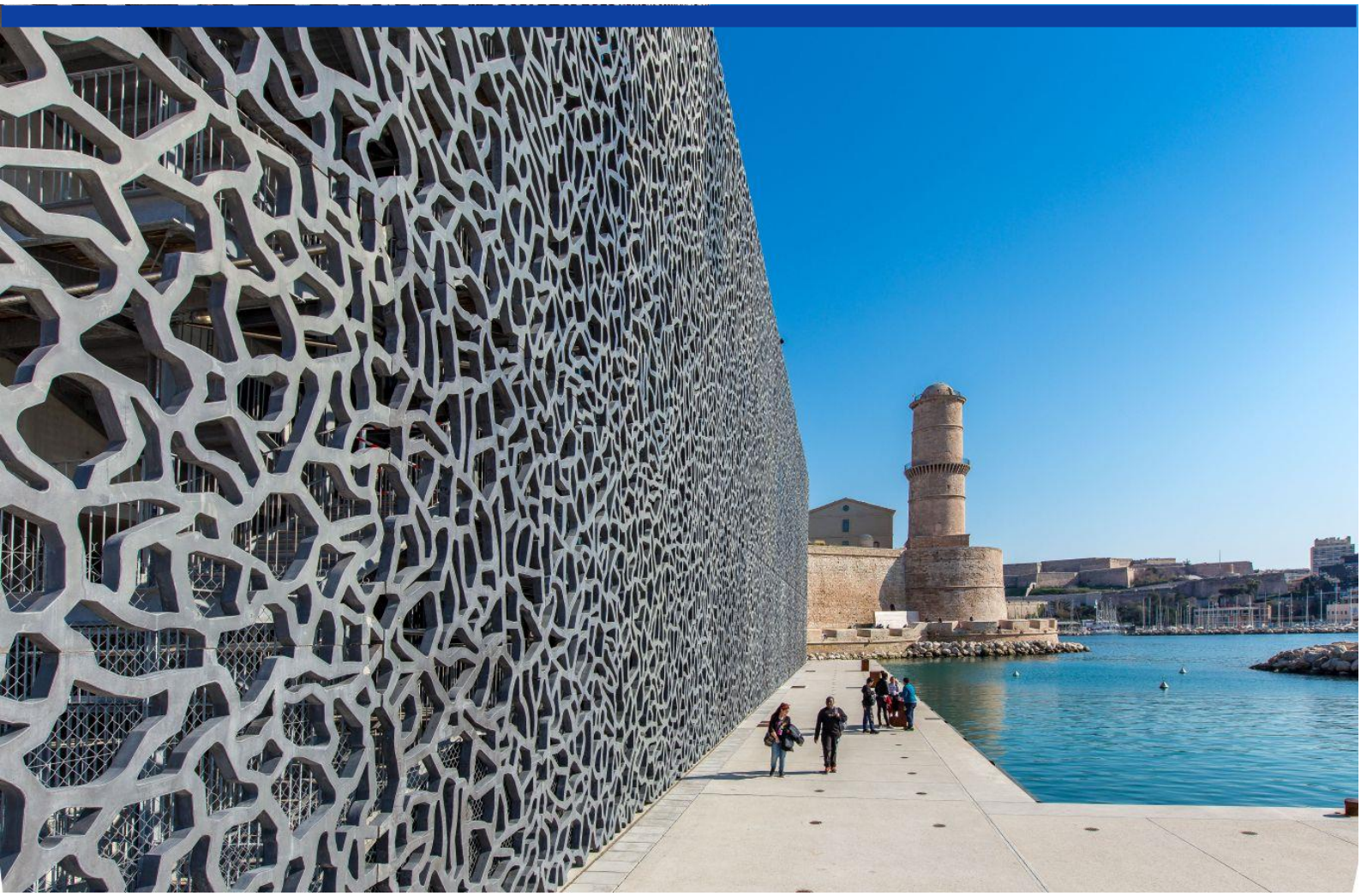

MARCHE RELATIF A LA CREATION ET LA REALISATION D'UN DESSIN ANIME JAPONAIS « DESTINATION FRANCE 2023-2024 »

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

2

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE ATOUT FRANCE, POUVOIR ADJUDICATEUR . 3

CHAPITRE 2 - CONTEXTE 4

CHAPITRE 3 – CAHIER DES CHARGES 4

3.1 DESCRIPTION DES BESOINS 4
3.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 7
3.3 MODALITÉ DE PAIEMENT 10

CHAPITRE 4 – VALEUR ESTIMÉE DU BESOIN 10

CHAPITRE 5 - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION 10

5.1 OBJET DE LA CONSULTATION 10
5.2 DURÉE DU MARCHÉ 11
5.3 MODALITÉS D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE LA CONSULTATION 11
5.4 RÉTRO PLANNING PRÉVISIONNEL 12
5.5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 13
5.6 DÉPÔT DES PLIS 15
5.7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 15
5.7.1 Choix des candidatures 15
5.7.2 Choix des offres 16
5.7.3 Négociation 16
5.8 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES 17
5.9 CONFIDENTIALITÉ 17
5.10 CONDITIONS GÉNÉRALES 17
5.11 VOIES DE RECOURS 18
5.12 CONTACTS 18

CHAPITRE 1 - Présentation de Atout France, pouvoir adjudicateur

Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, a pour mission de renforcer la **compétitivité et l'attractivité de la destination France**.

> OBSERVER ET ANALYSER L'EVOLUTION DE LA DEMANDE TOURISTIQUE INTERNATIONALE

L'Agence met à disposition des professionnels du tourisme des **outils d'observation** et de compréhension de la situation sur les différents marchés touristiques internationaux afin de leur permettre de piloter leur action et d'affiner leur stratégie de développement. A cette fin, de nouveaux outils ont été créés depuis 2 ans, consolidés via une carte interactive.
En parallèle, Atout France développe le projet « France Tourisme Observation », le futur data hub de la filière touristique. Cette plateforme mutualisée d'observation et de veille permettra d'apporter à tous les acteurs des informations utiles en matière d'analyse conjoncturelle, structurelle et prospective.

> ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TOURISME FRANÇAIS DANS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOUJOURS PLUS ADAPTEE AUX ATTENTES DES VOYAGEURS

Le **fonctionnement partenarial** est véritablement ancré dans l'ADN d'Atout France. L'Agence réunit en effet 1 100 partenaires, professionnels du tourisme français, avec qui elle co-construit des actions favorisant le développement d'une offre touristique toujours plus compétitive.
Atout France favorise ainsi le montage de **projets d'investissement** dans les territoires grâce au dispositif France Tourisme Ingénierie, décliné en 4 programmes.
Elle pilote par ailleurs différents dispositifs visant à **optimiser la satisfaction** des voyageurs : classement des hébergements touristiques, immatriculation des opérateurs de voyages, label Vignobles & Découvertes.
En complément, Atout France identifie et propose aux professionnels du tourisme des solutions **innovantes** permettant d'enrichir l'expérience des visiteurs en France et, toujours dans un souci de maintien de leur compétitivité, met à leur disposition tout un programme de **formations** (présentielles et digitales) sur les dernières tendances du secteur.
Enfin, Atout France accompagne les acteurs du tourisme dans la **digitalisation** de leurs services et dans leur **transition écologique** afin d'adapter les pratiques et les offres aux attentes des voyageurs.

> PROMOUVOIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DES DESTINATIONS FRANÇAISES SUR LES MARCHES DOMESTIQUE ET INTERNATIONAUX

Grâce à ses 30 bureaux dans le monde et à une collaboration étroite avec le réseau diplomatique, Atout France dispose d'une **connaissance pointue des différents marchés touristiques** internationaux. Cette expertise lui permet de proposer à ses 1 100 partenaires des outils de compréhension de la demande mais aussi de conduire des **actions de promotion des destinations et filières** du tourisme français sur ces marchés.
Atout France a ainsi lancé, en collaboration avec les organismes régionaux de tourisme, la campagne de communication ExploreFrance, une action d'envergure destinée à reconquérir les clientèles des marchés européens, une initiative qui sera renouvelée en 2022. Sur les marchés long-courriers, des événements digitaux ou hybrides, sur mesure, sont proposés pour permettre aux professionnels français de continuer à valoriser leurs offres et nouveautés aux tour-opérateurs et médias internationaux.

Enfin, Atout France continue de susciter l'intérêt pour les voyages en France via ses médias numériques et sociaux.
Pour en savoir plus : atout-france.fr

CHAPITRE 2 - Contexte

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services portant sur la sélection d'un prestataire chargé de la création et de la réalisation d'un dessin animé de style japonais, d'une durée d'au moins une minute et 15 secondes (1min15secondes). Cette création se place dans la continuité du dessin animé réalisé en 2021-2022 mais a cette fois pour but la promotion de la France dans sa globalité et non de partenaires prédéfinies.

Il est à noter qu'aucune nationalité ni exigence géographique du prestataire n'est requise dans la mesure où il est en capacité de créer et réaliser un dessin animé de style japonais.

Le dessin animé sera principalement diffusé sur le marché japonais, mais il pourra également être diffusé dans d'autres pays, afin d'accompagner et soutenir la reprise du tourisme post pandémie.
Le pilotage opérationnel de ce marché sera réalisé par le bureau d'Atout France à Tokyo (JAPON).

CHAPITRE 3 – Cahier des charges

3.1 Description des besoins

- **Dans le cadre de la tranche ferme, le prestataire retenu sera chargé de créer le dessin animé dont les caractéristiques sont les suivantes :**

  - **Objectifs de la vidéo :**

Le dessin animé doit véhiculer une image positive, accueillante et dynamique de la destination France et des marques qui la composent avec la mise en avant de nombreuses activités et expériences à vivre et à partager, ainsi que promouvoir la destination France à travers la culture et la gastronomie. Le concept créatif doit permettre à Atout France de véhiculer un message fort et différenciant par rapport aux autres destinations européennes et/ou internationales.

Il est à noter que les visuels qui serviront de modèle pour réaliser le dessin animé seront fournis par Atout France (photos, vidéos de lieux...). Les lieux français, définis par Atout France et qui serviront de modèle pour la réalisation du dessin animé, doivent être reconnaissables et identifiables.

Ainsi, le dessin animé doit montrer la variété des activités en France, tout en gardant l'objectif de séduire à nouveaux les clientèles traditionnelles japonaises. De ce fait, le dessin animé sera utilisé pour communiquer activement auprès des jeunes couples, des couples séniors, des femmes qui voyagent entre amies (25 à 35 ans) ainsi que des femmes qui voyagent en famille (petite-fille, mère, grand-mère).

❖ Concept créatif :

Le dessin animé devra respecter le scénario proposé par Atout France. En effet, la vidéo devra retracer l'expérience d'une famille japonaise (petite-fille, mère, grand-mère), d'un jeune couple, d'un couple sénior et de deux amies (25 à 35 ans) qui voyagent en France. Il devra s'inspirer des vidéos de campagne Explore France et représenter la France dans son intégralité en mettant en avant 3 thèmes importants pour la destination :

- Gastronomie et œnotourisme
- Activités de plein air
- Patrimoine culturel et historique (Sites UNESCO)

Les plans du dessin animé alterneront entre des paysages urbains et naturels, des bâtiments extérieurs et intérieurs, des activités culturelles ou sportives. Le scénario sera affiné avec le candidat choisi, selon ses idées et selon les objectifs du dessin animé. Les personnages représentés en arrière-plan devront représenter la diversité culturelle de la population française.

Il sera cependant possible de changer certains détails scénaristiques, selon les recommandations du titulaire et dans l'intérêt du dessin animé, en collaboration et après accord préalable d'Atout France.

❖ Aspects techniques :

Concernant la réalisation et la production du dessin animé, le titulaire réalisera une vidéo selon les objectifs définis ci-dessus d'au moins une minute et 15 secondes (1min15), en animation japonaise.

A cet effet, le titulaire fournira les fichiers afférents sur un disque dur externe ou sur un autre support adapté à la passation de fichiers, selon ce qu'il se fait couramment :

1. L'intégralité des fichiers et documents de travail créés pour la réalisation du dessin animé.
2. Le dessin animé sous les trois versions suivantes :
   ① Une version complète HD du dessin animé, dans un format adapté à la diffusion online et sur écran, avec une voix off (narration) en japonais, les noms des lieux apparaissant dans la vidéo (nom des villes, monuments...) indiqués en japonais et une musique de fond, étant entendu que le choix de l'interprète pour le doublage ainsi que le choix de la musique devront faire l'objet de l'accord préalable d'Atout France ;
   ② Le même dessin animé qu'en 2.① mais avec la narration sous-titrée en japonais ;
   ③ Le même dessin animé qu'en 2.①, avec musique de fond mais sans voix off (narration) et sans l'indication du nom des lieux du dessin animé, permettant d'être retravaillée afin d'être éventuellement diffusée hors du marché japonais. Le format doit permettre de réaliser un doublage en langue locale, selon les pratiques courantes dans le domaine de l'animation.
3. 8 (huit) visuels HD type affiches et 8 (huit) visuels HD au format cartes postales, réalisés à partir des éléments présents dans le dessin animé et choisis par Atout France (composés d'un texte de titre, des personnages, de paysages...) ;
4. 3 (trois) visuels HD taille humaine qui représentent les personnages des trois cibles.
5. 3 (trois) versions courtes HD, d'une durée minimale de 30 secondes chacune, correspondant à chaque thème représenté dans le dessin animé. Pour chaque version courte, le titulaire remettra :

① Une version avec musique et narration en japonais (adaptée à la longueur de de la version courte demandée du dessin animé)
② La même vidéo qu'en 4.① mais avec la narration sous-titrée en japonais ;
③ La même vidéo qu'en 4.① mais juste avec la musique de fond, sans narration.

6. 3 (trois) versions courtes HD, d'une durée d'environ 30 secondes chacune, correspondant à chaque segment de clientèle présent dans le dessin animé. Pour chaque version courte, le titulaire fournira :
   ① Une version avec musique et narration en japonais (adaptée à la longueur de la vidéo), sous-titre en japonais ;
   ② La même vidéo qu'en 5.① mais juste avec la musique de fond, sans narration ;
   ③ La même vidéo qu'en 5.① mais ajustée au format vertical ;
   ④ La même vidéo qu'en 5.③ mais juste avec la musique de fond, sans sous-titre, sans narration

Le titulaire s'engage à conserver tous documents utilisés et créés pour réaliser le dessin animé (documents de travail et finalisés), pendant une durée de 5 ans pour le cas où une version modifiée pourrait être commandée.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 3.2 du présent chapitre, le prestataire devra céder les droits d'utilisation et d'adaptation détenus sur l'ensemble des contenus créés.

La date de remise de l'ensemble des contenus est fixée au plus tard le 08 février 2024.

➢ **Dans le cadre de la tranche optionnelle :**

Le titulaire pourra être chargé des prestations suivantes, au regard du besoin d'Atout France :

- La réalisation d'éventuelles modifications, adaptations et/ou retouches du dessin animé pour des considérations créatives ;

- Le remontage du dessin animé rendu nécessaires pour des considérations techniques.

Le cas échéant, la tranche optionnelle sera affermie au moins un (1) mois avant la demande de réalisation par Atout France de cette prestation, par courriel adressé au prestataire.

Atout France émettra des bons de commande en fonction de ses besoins ; étant entendu qu'Atout France se réserve le droit de ne pas passer de commande auprès du titulaire dans le cadre du présent marché.

Chaque bon de commande précisera :

- La prestation demandée ;
- La date de remise de contenu et le délai d'exécution le cas échéant.

Atout France émettra le bon de commande au moins un (1) mois avant le début de la réalisation de la prestation. A défaut de retour dans un délai de quinze (15) jours, chaque bon de commande sera réputé accepter sans réserve par le prestataire.

3.2 Propriété intellectuelle

Le présent article, tout comme la présente procédure et le marché, sont soumis au droit français.

Sont considérées comme les œuvres au titre du présent marché toutes les versions du dessin animé visées à l'article 3.1 du présent cahier des charges, les rushs, les photographies d'images fixes, les affiches, les esquisses de dessin, les documents de travail (et notamment les models sheets, le story board, l'animatique, les feuilles d'exposition, le lay out), les écritures, les sons, la musique, les doublages, les sous-titrages, les planches, les textes et d'une manière générale, toutes les créations réalisées et/ou transmises par le prestataire retenu dans le cadre du présent marché, pouvant donner lieu à des droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommés les « Œuvres »). Les éléments précités pourront être utilisés séparément ou ensemble sous réserve du droit moral de l'auteur.

Le prestataire retenu cédera, à titre exclusif, à Atout France les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale sur les Œuvres, aux conditions décrites ci-dessous.

Le titulaire reconnait que les sommes versées couvrent l'intégralité des droits d'auteur patrimoniaux cédés.

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, Atout France agira en qualité de producteur et détiendra les droits et prérogatives attachés.

- ✓ Territoire

La cession sera consentie pour le monde entier, espaces maritimes et aériens compris.

- ✓ Durée

La cession sera consentie à compter de la date de remise de la version définitive de chaque Œuvre et pendant la durée légale du droit d'auteur, selon la loi française.

- ✓ Etendue de la cession des droits

Les droits d'auteur de nature patrimoniale cédés s'entendent pour une exploitation commerciale concernant l'achat médias et non commerciale dans le cadre du présent marché des droits d'utilisation et d'exploitation des Œuvres sous toutes leurs formes, pour la valorisation de la destination France à l'international et notamment au Japon et sur tous supports, à savoir :

- des droits de reproduction, par tous moyens , sur tous supports (Internet ; papier : ouvrages, brochures, revues, journaux, magazines, affiches, cartes postales, dépliants, etc. ; supports numériques ; DVD ; CD-ROM ; etc.) en tous formats en utilisant tous rapports de cadrage, les images en noir et blanc et/ou en couleurs des Œuvres ce qui comprend notamment :
    - le droit de reproduire tout ou partie des Œuvres ou de les faire reproduire par tout tiers sur tous supports,

- le droit de publier et de mettre en circulation toute copie et exemplaire reproduisant tout ou partie des Œuvres,

- des droits de représentation par tous procédés, ce qui comprend notamment le droit de représenter, faire représenter, diffuser les Œuvres au public, par tous procédés de communication connus ou inconnus à la date des présentes (réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Whatsapp, Snapchat, TikTok, Weibo, WeChat, Youku, V.QQ.com, VK, Internet, etc.) ;

- des droits d'adaptation, modification, évolution, adjonction, de tout ou partie des Œuvres dans la limite du respect du droit moral de l'auteur :

  - Le droit de modifier, et d'une manière générale adapter les Œuvres à des fins strictement techniques ;
  - Le droit de traduire ou de faire traduire tout ou partie des Œuvres en toutes langues ;
  - Le droit d'établir tous doublages, voix off et/ou sous-titrages en toutes langues ;
  - Le droit d'adapter le format des Œuvres en fonction notamment du support sur lesquelles elles seront diffusées (format horizontal, vertical, 16 :9…) ;
  - Le droit de supprimer, de modifier et/ou d'ajouter les noms des villes, monuments ou tout autre nom figurant dans les Œuvres.

Et d'une manière générale, toutes les prérogatives patrimoniales de l'auteur sur sa création.

Le prestataire cède également à Atout France le droit d'utilisation secondaire qui comporte notamment :

- Le droit exclusif d'autoriser la reproduction et la représentation par fragments de l'Œuvre, sous réserve du droit moral du prestataire en vue d'une exploitation par tous procédés audiovisuels ou autres ;
- Le droit de « sequel », c'est-à-dire le droit de réaliser, d'exploiter une ou plusieurs œuvres audiovisuelles postérieurement à l'Œuvre faisant l'objet du présent marché et constituant une ou des suites de ladite Œuvre reprenant tout ou partie des thèmes, situations, personnages, etc. ;
- Le droit dit de « prequel », c'est-à-dire le droit de réaliser, d'exploiter une ou plusieurs œuvres audiovisuelles postérieurement à l'Œuvre faisant l'objet du présent marché et constituant un ou des précédents de l'Œuvre, en reprenant tout ou partie des thèmes, situations, personnages, titre, etc. ;
- Le droit dit de « spin off », c'est-à-dire le droit d'adapter un ou plusieurs éléments de l'Œuvre (personnages, situations, etc.) en vue de les exploiter dans une ou plusieurs œuvres audiovisuelles (films, téléfilms, séries, etc.) dans des aventures différentes que celles relatées dans l'œuvre ;
- Les droits dits « multimédia », c'est-à-dire notamment le droit de réaliser ou de faire réaliser par toute personne choisie par Atout France, à partir de l'Œuvre ou à partir de certains de ses éléments, toutes nouvelles œuvres dérivées, interactives ou non, incluant les jeux, sur tous supports connus ou inconnus à ce

jour, associant ou non les images fixes ou animées aux textes et aux sons et susceptibles d'être mises à la disposition du public par tous moyens et procédés (magnétoscope, lecteurs, écrans, ordinateurs, consoles de jeux, etc.) par vente ou location ou simple droit d'accès en vue de la consultation au moyen d'un serveur d'images et/ou de sons.

Il est convenu qu'Atout France pourra concéder une licence à titre non exclusif et non cessible, à sa seule discrétion, à ses partenaires, tout ou partie de ses droits sur les Œuvres pour une utilisation conforme aux conditions définies aux présentes.

- ✓ Garanties

Le titulaire déclare détenir sur les Œuvres cédées, directement en tant qu'auteur ou indirectement en tant que cessionnaire et/ou licencié, tous les droits nécessaires, à savoir tous les droits d'auteur de nature patrimoniale, pour procéder à leur transmission à Atout France.

Le titulaire s'engage à disposer sans restriction ni réserve pour les territoires et la durée précités, des droits d'exploitation des éléments reproduits dans les Œuvres (photographie, voix, images fixes, animées ou de synthèse, musique, sons, etc.) ainsi qu'à obtenir toutes les autorisations nécessaires de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la création et à la réalisation des Œuvres ou pouvant prétendre à un droit quelconque à l'égard de ces dernières, en vue des exploitations autorisées, et aux fins de la cession des droits de propriété intellectuelle définie ci-dessus.

Si les Œuvres consistent en des photographies, des images ou des sons dont les contenus sont susceptibles de donner lieu aux droits d'auteur, au droit à l'image, au droit de propriété ou tout autre droit, le prestataire devra notamment avoir vérifié que l'objet ou le sujet de l'image, ainsi que le son reproduit sont libres de tout droit, ou avoir obtenu le consentement écrit du titulaire des droits d'auteur, du droit à l'image ou du droit de propriété relatifs pour les exploitations prévues aux présentes.
Concernant la musique, le prestataire prendra en charge, le cas échéant l'achat des droits d'auteur du/des compositeur(s) ou de toute personne ayant participé à la réalisation de la musique et/ou disposant de droits sur cette dernière, ainsi que toutes les sommes éventuelles à reverser aux sociétés de gestion collective pour les utilisations prévues aux présentes. Ce budget est compris dans la valeur estimée du besoin stipulé au chapitre 4 des présentes.

Le titulaire fera ainsi son affaire des déclarations et du paiement des droits auprès des organismes gérant les droits d'auteur relatifs aux Œuvres.

Le titulaire devra garantir à Atout France la jouissance, entière et libre de toute servitude des Œuvres cédées pouvant donner lieu à des droits de propriété intellectuelle. Le titulaire garantira donc Atout France contre toute fraude, revendication et éviction quelconque.

Dans l'éventualité où les Œuvres cédées seraient entachées d'un vice de contrefaçon ou autres, la responsabilité d'Atout France serait écartée et le titulaire en

assumerait seul la responsabilité, y compris toutes les conséquences financières. Le prestataire retenu s'engage à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

Le prestataire retenu s'interdira de réaliser, développer ou faire développer par un tiers les Œuvres cédées ni aucune œuvre semblable et ce pendant toute la durée de cession des Œuvres.

3.3 Modalité de paiement

Concernant les prestations de la tranche ferme, les modalités de paiement sont les suivantes :

- Une facturation d'une avance de 40% de l'offre financière du titulaire à la date de signature du contrat ;
- Une facturation de 30% de l'offre financière du titulaire au 18 décembre 2023 ;
- Une facturation de 30% de l'offre financière du titulaire au plus tard le 08 février 2024, soit à la date de livraison de l'ensemble des contenus.

Concernant les prestations de la tranche optionnelle, les modalités de paiement sont les suivantes :

- 50% à la date d'acceptation du bon de commande ;
- 50% à la livraison des contenus.

CHAPITRE 4 – Valeur estimée du besoin

Pour la durée totale du marché, l'estimation de la valeur du besoin est entre 8 000 000 JPY HT et 9 000 000 JPY HT pour la tranche ferme et de 1 000 000 JPY HT pour la tranche optionnelle.

Il est à noter que la rémunération de la cession des droits d'auteur patrimoniaux et les droits secondaires sur les Œuvres est comprise dans la valeur estimée du besoin.

CHAPITRE 5 - Règlement de la consultation

5.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services ayant pour objet la sélection d'un prestataire qui aura en charge la création et la réalisation d'un dessin animé pour une diffusion sur le marché japonais.

Elle est passée sous la forme d'une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique.

Pour toutes les prestations de la tranche optionnelle de l'article 3.1 du cahier des charges, le marché est exécuté par l'émission de bons de commandes, sans montant minimum et pour un montant maximum de 1 000 000 JPY HT pour la durée du marché,

dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

5.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans, à compter du 30 novembre 2023 ou à compter de la notification si cette date est ultérieure. Un contrat reprenant les conditions du cahier des charges sera conclu entre le titulaire et Atout France.

Ce marché n'est pas reconductible.

Un contrat reprenant notamment les conditions du présent marché sera conclu entre le titulaire et Atout France.

5.3 Modalités d'accès aux documents de la consultation

Le dossier de consultation est constitué du présent document comprenant la présentation d'Atout France, l'objet de la consultation, le contexte, le cahier des charges, le présent règlement de la consultation et ses annexes (le formulaire de réponse, la décomposition du prix global et forfaitaire pour la tranche ferme, le bordereau de prix unitaire pour la tranche optionnelle, le détail des quantités estimatif pour la tranche optionnelle, lien Youtube du dessin animé 2022, les conditions générales d'AWS).

Il est accessible sur les sites suivants :

- http://www.marches-publics.info ;
- http://atout-france.fr/services/marches-publics ;
- https://www.nyusatsu-king.com/home ;
- http://jp.media.france.fr/

Les opérateurs économiques sont tenus de télécharger eux-mêmes ce document sur le site indiqué ci-dessus.

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Les informations contenues dans le dossier de consultation ou mises à disposition dans le cadre de la consultation, de quelque autre manière que ce soit, par Atout France, sont remises aux candidats à titre indicatif à la seule fin de leur permettre de présenter leurs différentes offres dans le cadre de la consultation.

Il appartient aux candidats de procéder à leur vérification et à leur validation avec leurs moyens propres, et sous leur seule responsabilité.

La responsabilité d'Atout France ne saurait être engagée, de quelque manière que ce soit, du fait du caractère éventuellement erroné ou incomplet des informations, études, estimations ou analyses fournies ou mises à disposition des candidats dans le cadre de la présente consultation.

Pour toutes questions relatives au présent dossier de la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande, jusqu'au 17 octobre 2023 inclus, soit par mail à l'adresse suivante : Dylan.Xhihani@atout-france.fr, soit en utilisant les fonctions de correspondance de la plateforme de dématérialisation accessible à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevra les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre, chacune des réponses apportées par Atout France sera rédigée et mise en ligne uniquement sur son site à l'adresse suivante : http://atout-france.fr/services/marches-publics.

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le document de la consultation de consulter régulièrement le site http://atout-france.fr/services/marches-publics afin de s'assurer qu'aucune réponse ou modification des documents de la consultation n'est intervenue.

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de l'absence de consultation des réponses sur le site.

Atout France se réserve le droit d'apporter tout complément, précision et/ou modification au dossier de la consultation dans le respect du principe d'égalité entre les candidats.

Ces compléments, précisions et/ou modifications seront portés à la connaissance des candidats dans un délai leur permettant de les prendre utilement en considération pour la remise des offres par une mise en ligne des documents modifiés à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info, http://atout-france.fr/services/marches-publics et https://www.nyusatsu-king.com/home et http://jp.media.france.fr/content/infos-appel-doffre jusqu'au 20 octobre 2023.

Les candidats seront tenus de prendre en compte ces compléments ou modifications.

Ces compléments ou modifications seront surlignées en jaune dans le document afin que le candidat puisse les identifier plus rapidement et facilement et le nouveau document mis en ligne modifié portera la mention « modifié » dans son nom. L'ancien document sera supprimé du site.

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le cahier des charges de consulter régulièrement les sites http://www.marches-publics.info, http://atout-france.fr/services/marches-publics et https://www.nyusatsu-king.com/home et http://jp.media.france.fr/content/infos-appel-doffre afin de s'assurer qu'aucune modification ou complément du cahier des charges n'est intervenue.

Le cas échéant, la date limite pour la remise des offres est reportée. Dans cette hypothèse, les candidats en seront informés sur les sites http://www.marches-publics.info , http://atout-france.fr/services/marches-publics et https://www.nyusatsu-king.com/home et http://jp.media.france.fr/content/infos-appel-doffre et les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

5.4 Rétro planning prévisionnel

Publication sur le site Atout France	03 OCTOBRE 2023

http://www.marches-publics.info, http://atout-france.fr/services/marches-publics et sur https://www.nyusatsu-king.com/home et sur http://jp.media.france.fr/content/infos-appel-doffre	
Possibilités aux candidats de poser des questions	Jusqu'au 17 OCTOBRE 2023 inclus
Date limite de réception des candidatures et des offres	03 NOVEMBRE 2023 à 18H (heure de Tokyo), 11h (heure de Paris)

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection soit par mail, soit via la plateforme dématérialisée de marché public.

5.5 Présentation des candidatures et des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du dossier de la consultation qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Contenu des plis

- **Pièces exigées au titre de la candidature**

Chaque candidat devra déposer l'ensemble des pièces ci-après relatives à la candidature de l'entreprise entièrement complétées sous peine de non recevabilité.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Ces pièces devront être établies par tout candidat et par chacun des cotraitants pour un groupement.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, s'il s'agit d'un groupement, peut également faire état des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Si le candidat envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie des prestations avec un ou des entrepreneurs mentionné(s) nominativement, elle devra joindre les mêmes documents concernant le(s) sous-traitant(s) et indiquer la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- Au titre de la candidature, les pièces listées ci-dessous devront être fournies :

  - au titre de la situation propre des opérateurs économiques :

- tout document officiel attestant de l'existence juridique du candidat, soit une attestation du Registre du commerce;

- <u>au titre de la capacité économique et financière :</u>

  - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
  - bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
  - le cas échéant, déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- <u>au titre de la capacité technique :</u>

  - présentation des moyens généraux d'exploitation : organisation, moyens en personnels (dont nombre de travailleurs indépendants), moyens en matériels et certifications professionnelles éventuelles ;
  - présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, dans le domaine objet du marché avec, dans la mesure du possible, les coordonnées des clients concernés.

Si l'une ou plusieurs de ces pièces ou informations est absente ou incomplète, Atout France pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

- ***Pièces exigées au titre de l'offre***

Chaque candidat devra déposer l'ensemble des pièces ci-après relatives à l'offre de l'entreprise, entièrement complétées sous peine d'irrégularité.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

⇨ Au titre de l'offre, les pièces listées ci-dessous devront être fournies :

- Le formulaire de réponse comprenant les réponses à toutes les questions. Ce formulaire permet l'analyse des critères énoncés à l'article 5.7.2 du présent règlement ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire de la tranche ferme, étant précisé que les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché ;
- Le bordereau de prix unitaire pour la tranche optionnelle, décomposant le prix de chaque service pouvant être demandé au candidat, dans le budget alloué à la tranche optionnelle ainsi que le détail des quantités estimatif ;
- Un planning prévisionnel de production.

Si l'une ou plusieurs de ces pièces ou informations est absente ou incomplète, Atout France pourra demander, s'il le souhaite, le cas échéant, à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Important : chaque candidat devra joindre à son offre le présent dossier de la consultation dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.

5.6 Dépôt des plis

Les plis, rédigés en français ou en japonais le cas échéant, devront impérativement être remis avant le 03 novembre 2023 à 18h (heure de Tokyo) et 11h (heure de Paris), en 1 (un) exemplaire soit par voie électronique, avec accusé de réception, à l'adresses suivante : Dylan.Xhihani@atout-france.fr., soit sur la plateforme de dématérialisation de Atout France (http://www.marches-publics.info). Dans le cas où un pli ne serait pas téléchargé intégralement sur la plateforme de dématérialisation ou reçu par mail avant la date et l'heure limites précitées, il sera considéré comme hors délai et ne sera pas ouvert.

Dans le cas d'un dépôt de plis via la plateforme de dématérialisation, les candidats peuvent effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier qui doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: « copie de sauvegarde ».

Il est conseillé aux candidats d'anticiper la remise de leur offre en :

- s'inscrivant sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm,
- vérifiant que la configuration du poste de travail est en adéquation avec les prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm ,
- en prenant connaissance des modalités et prérequis de dépôt sur la plateforme de dématérialisation consultables à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf, et,
- en effectuant des tests de dépôt de plis à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm.

Les documents pour lesquels une signature est requise devront être signés par le candidat manuscritement : le pli déposé électroniquement devant alors comprendre les scans des documents portant une signature manuscrite.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 100 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

N.B. : en cas de dépôt de plusieurs offres successives, seule la dernière offre déposée sera prise en considération.

5.7 Examen des candidatures et des offres

5.7.1 Choix des candidatures

Les candidatures seront appréciées en fonction des garanties professionnelles, économiques et financières, et techniques.

Seules les candidatures présentant un niveau suffisant de garanties seront acceptées, les candidatures insuffisantes au regard de la pertinence de ces garanties seront rejetées.

5.7.2 Choix des offres

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- Un critère « valeur technique », pondéré à 75 %, apprécié sur la base du mémoire technique des candidats et en fonction des sous-critères suivants :

Critères	Coefficient
Pertinence et qualité de la proposition créative du concept au regard des besoins exprimés et des réponses apportées au sein du formulaire de réponse	30/75
Sélection de références inspirantes en lien avec le secteur du tourisme et des besoins exprimés	15/75
Compétences, expériences professionnelles et composition de l'équipe dédiée à l'exécution du marché	20/75
Pertinence planning de production au regard des besoins exprimés	10/75

- Un critère « prix », décomposé comme suit :
  - Apprécié d'après la décomposition du prix global et forfaitaire : 20%
  - Apprécié d'après le bordereau de prix unitaires et le détail des quantités estimatif et : 5 % ;

Concernant la tranche optionnelle, en cas de discordance entre le bordereau de prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau de prix unitaires prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

5.7.3 Négociation

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats. Le cas échéant, les candidats recevront une invitation à négocier le contenu de leur offre avec les services concernés d'Atout France.

Les négociations, se dérouleront sous la forme d'échanges de courriers ou de courriels avec les candidats, sans nécessairement qu'une rencontre soit organisée.
Les négociations porteront alors sur les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures, à l'exception des offres finales.

Elles pourront porter sur l'ensemble du contenu des offres (prix et ses éléments, quantités, qualité, délais, garanties…) et du cahier des charges, à l'exception des

critères de sélection des offres définis à l'article 5.7.2 du présent cahier des charges et des besoins mentionnés au chapitre 3 du présent cahier des charges.

Atout France se réserve le droit de rejeter, en cours de négociation, les offres les moins intéressantes, par application des critères de sélection des offres définis à l'article 5.7.2 du présent règlement de la consultation.

Lorsqu'Atout France entendra conclure les négociations, il en informera les candidats dont l'offre n'a pas encore été éliminée et fixera une date limite commune pour la remise des offres finales.

Les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables à l'issue de la négociation seront éliminées.

Nonobstant l'ensemble de ces dispositions, Atout France se réserve le droit de ne pas engager de négociation avec l'un ou l'ensemble des candidats et de choisir l'attributaire en fonction de l'offre initiale non négociée.

5.8 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.9 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter du téléchargement du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants la même obligation de confidentialité.

5.10 Conditions générales

5.10.1 Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

5.10.2 Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

5.10.3 Atout France se réserve le droit à tout moment, de ne pas donner suite à la présente consultation, sans aucun droit à indemnisation pour les candidats.

5.10.4 La présente consultation est soumise au droit français.

5.10.5 Tous les documents remis par les candidats seront rédigés en français ou en japonais. Si la société sélectionnée a remis des documents en japonais, elle devra

adresser une traduction en langue française assermentée des pièces justificatives, après sa sélection.

5.10.6 En cas de contradiction entre les dossiers de consultation français et japonais, la version française prévaudra.

5.10.7 L'unité monétaire utilisée pour les besoins de la procédure est le Yen. Les valeurs sont établies en yen hors taxes et yen toutes taxes comprises (valeur du mois de remise de l'offre initiale).

5.11 Voies de recours

Des informations concernant les voies et délais de recours peuvent être sollicitées auprès du Tribunal judiciaire de Paris, compétent en cas de litige lié à la présente consultation, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 :

Adresse : 29-45 Avenue de la Porte de Clichy 75017 PARIS
Téléphone : +33 1 44 32 51 51

Les voies de recours sont indiquées dans l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, et sont notamment les suivantes :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux articles 1441-1 et 1441-2 du Code de procédure civile ;
- un référé contractuel à compter de la signature du marché conformément à l'article 1441-3 du Code de procédure civile dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis du marché ;
- un recours au fond à l'encontre du contrat par toute personne justifiant d'un intérêt réel, direct et légitime.

5.12 Contacts

Atout France
200-2016 rue Raymond Losserand
CS 60043
75680 Paris Cedex 14

Pilotage opérationnel
DYLAN XHIHANI – デイランジアニ
RESPONSABLE MARKETING - マーケティング・マネージャー
ATOUT FRANCE JAPON - フランス観光開発機構
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON
4-11-44, MINAMI AZABU, MINATO-KU, TOKYO 106-8514
TEL : +81 (0)3 5798-6296

Vu, paraphé et signé, à , le

Titre et signature de la personne habilitée à engager le candidat :

Titre : Signature :

Annexe 1 : Le formulaire de réponse

Formulaire de réponse à l'appel d'offre « DESSIN ANIME JAPONAIS « DESTINATION FRANCE 2023 »

フランス観光プロモーション **2023** アニメ映像制作
入札応募フォーム

Conformément à ce qui est prévu à l'article 5.5 du présent document de consultation, ce formulaire doit être complété et communiqué au titre de l'offre. Il servira de base à la notation des candidats. Pour les questions soulignées, les candidats ont la possibilité de répondre directement sur le formulaire ou de répondre sur un document distinct de leur choix. Toutes les questions sont à répondre obligatoirement.

この書類は、アニメーション制作会社を選出する際の参考として使用します。必ず添付の書類と一緒に提出してください。下線のある質問についてはフォームに直接回答するか、または任意で別紙の書類をご用意いただくことができます。印のついた質問には必ず回答してください。

Partie 1 : Le candidat

1. **会社名** nom d'entreprise :

2. **会社代表** représentant :

3. **創立年** année de fondation :

4. **住所** Adresse de l'entreprise :

5. **電話番号** Numéro de téléphone :

6. **メールアドレス** Contact mail :

7. **これまでの制作物（３つ以上）** Meilleures réalisations du studio (au moins 3)

① …夜の国
② …薄明の翼　第四話「夕波」
③ …Eve MV「闇夜」
スマホアプリ「COLOR PIECEOUT」アプリ内アニメーション
ZENDORI（タイ化粧品）
スターオーシャン：アナムネシス　オープニングアニメーション

8. **観光地のプロモーションビデオの制作経験** Avez-vous déjà réalisé une vidéo pour la promotion d'une destination ?

あり Oui　　なし Non

「あり」の場合、閲覧可能な URL やビジュアル、クライアント名などの詳細をご記入ください。

Si oui, insérer un lien ou un visuel et indiquez la destination.

回答

9. Avez-vous une relation avec la France ?
Exemple : J'ai vécu en France, un de nos réalisateurs a voyagé en France, nous avons travaillé sur des projets en lien avec la France, je suis intéressé par la culture française…)

フランスとのつながりについて特記事項はありますか？
（フランスにもスタジオがある、フランス人のデザイナーを抱えている、フランス企業から受注した実績があるなど）

回答

10. Quelles sont vos spécialités ? (longs-métrages, publicités, animés, CG, style graphique particulier....)
得意分野をご記入ください。

回答

11. Autres précisions sur votre entreprise que vous souhaitez porter à notre connaissance :
その他、アピールポイントがあればご記入ください。

回答

Partie 2 : Le projet

1. Quel style graphique correspondrait le mieux aux paysages de ce projet selon vous ? (donnez des exemples avec des photos, lien vers des vidéos, expliquer avec du texte...)
今回のプロジェクトの背景イラストには、どのようなグラフィックスタイルが適していると思いますか？(画像、テキスト、参考動画へのURLなど、自由に説明してください)

回答

2. Quel style graphique correspondrait le mieux aux personnages de ce projet selon vous ?

今回のプロジェクトのキャラクターには、どのようなグラフィックスタイルが適していると思いますか？(画像、テキスト、参考動画へのURLなど、自由に説明してください)

回答

3. Comment imaginez-vous le déroulé de la vidéo ? (Scénario, rythme...) (illustrez avec des photos et/ou lien vers des vidéos et/ou en expliquant au format texte...)
アニメーションの展開はどのようなものを想像していますか？(シナリオ、リズムなど）(画像、テキスト、参考動画へのURLなど、自由に説明してください)

回答

4. Quel type de musique imaginez-vous ? (exemple description texte, lien vidéo...)
どのような音楽を想像していますか？(テキスト、参考動画へのURLなど、自由に説明してください)

回答

5. Quel type de voix imaginez-vous pour la narration ? (exemple, nom de doubleur...)
Note : la narratrice doit être une jeune femme.

ナレーションは若い女性の声を想定しています。具体的にどのような声が良いと思いますか？声優のイメージがあれば教えてください。

回答

6. Autre idée ou concept que vous pensez pertinent d'intégrer dans la réalisation du projet ?
このプロジェクトについて他に良いと思われるアイデアやコンセプトがあれば教えてください。

回答

Partie 3 : Technique

1. Qui serait le réalisateur et quels étaient ses projets notables ?

① ...
② ...
③ ...

2. Combien de personnes sur le projet ?
3. Quelles sont les qualifications/références des personnes sur le projet ?

① Nombre d’employés de l’entreprise
② Nombre de travailleurs indépendants
③ Autre

4. Calendrier prévisionnel de production le plus détaillé possible :
   Note : Date de livraison de la vidéo le 08 février 2024.

5. Joindre à ce formulaire la Décomposition du prix global et forfaitaire, annexée au présent document de la consultation
6. Joindre à ce formulaire le Bordereau de prix unitaire et le détail des quantités estimatif, annexés au présent document de la consultation.

7. Autres précisions techniques que vous souhaitez porter à notre connaissance :

回答

Annexe 2 : La décomposition du prix global et forfaitaire (tranche ferme)

	Prestations	Prix global et forfaitaire
Préproduction	Scénario	
	Storyboard	
	Character design	
	Property design	
Création graphique	Animation personnages	
	Creation décors de fond	
	Colorisation des images	
Bande son	Création musique	
	Droit musique	
	Doublage en langue japonaise	
Finalisation	Montage selon les documents demandés en 3.1 aspects techniques 1) Versions complètes HD : - version avec doublage, musique et sous-titre en langue japonaise - version avec doublage, musique et sans sous-titre - version avec musique, sans doublage et sans sous-titre 2) 4 versions courtes HD correspondant à chaque destination présente dans la version complète, avec pour chaque version : - version avec doublage, musique et sous-titre en langue japonaise	

	- version avec doublage, musique et sans sous-titre - version sans doublage et sans sous-titre. 3) 3 versions courtes HD correspondant à chaque segment de clientèle présent dans la version complète, avec pour chaque version : - version avec doublage, musique et sous-titre en langue japonaise - version avec musique, sans doublage et sans sous-titre - version avec musique, doublage et sous-titre en langue japonaise adaptée au format vertical. - version avec musique, sans doublage et sans sous-titre en langue japonaise, adaptée au format vertical.	
	Sous-titrage	
Affiches	6 visuels HD type affiches, 6 visuels HD type carte postales et 3 visuels taille humaine réalisés à partir des éléments réalisés pour la vidéo. (Composés d'un texte de titre, des personnages, de paysages...)	
Autre	Détaillez ici les prestations nécessaires à la création de l'animé qui ne sont pas mentionnées plus hauts	
TOTAL	**Prix total de la prestation HT (en Yen)**	
	Prix total de la prestation TTC (en Yen)	

Annexe 3 : Bordereau de prix unitaire (Tranche optionnelle)

Prestations	Prix unitaire (en Yen HT)	Prix unitaire (en Yen TTC)
Ajout d'un élément au sein d'une scène		
Modification d'un élément du dessin animé		
Suppression d'un élément du dessin animé		
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 10 secondes)		
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 20 secondes)		
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 30 secondes)		
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 40 secondes)		
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 50 secondes et plus)		

Annexe 4 : Détail des quantités estimatif - DQE (Tranche optionnelle)

Non contractuel.

Les rubriques listées ci-dessous devront être précisées et décrites dans l'offre (les prix sont Hors Taxes, en euros, honoraires et cession de droits inclus).

Prestations	Prix unitaire (en Yen HT)	Quantités estimées	Prix unitaire x quantités estimées
Ajout d'un élément au sein d'une scène		3	
Modification d'un élément du dessin animé		2	
Suppression d'un élément du dessin animé		2	
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 10 secondes)		1	
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 20 secondes)		1	
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 30 secondes)		1	
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 40 secondes)		1	
Le remontage du dessin animé (jusqu'à 50 secondes et plus)		1	

Montant total en Yen HT	

Annexe 5 : Dessin animé 2022 (lien Youtube)

https://www.youtube.com/watch?v=LXmG1g5noT0

Annexe 6 : Conditions générales AWS